

Vous avez choisi votre chirurgien-dentiste Vous avez confiance en lui

Il vous a remis un devis.



Votre mutuelle tentera peut-être de vous détourner
vers un autre chirurgien-dentiste,
qui vous proposera un «TRAITEMENT MOINS CHER».



Le praticien conseillé par votre mutuelle a-t-il examiné votre bouche ?
Connaissez-vous son diagnostic ?
Ce traitement de substitution sera-t-il vraiment le même ?
Qu'en sera-t-il de la qualité et du suivi de votre traitement ?



Ce chirurgien-dentiste s'est engagé à **CASSER SES PRIX**
en échange d'un apport de **CLIENTS** supplémentaires.

**Les soins bucco-dentaires ne sont pas des marchandises
mais des traitements médicaux.**

**Gardez cette liberté,
choisissez votre praticien et la qualité de votre prestation**